

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

N° 132/2020

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Objet : Désignation d'un  
représentant de Terre de  
Provence au comité de  
programmation LEADER**

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, dix-neuf novembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 novembre 2020.

**PRÉSENTS :**

Pour la Commune de **BARBENTANE** : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de **CABANNES** : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune de **EYRAGUES** : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de **GRAVESON** : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de **MAILLANE** : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de **MOLLEGES** : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de **NOVES** : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune de **ORGON** : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de **PLAN d'ORGON** : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de **ROGNONAS** : PICARDA Yves, MONDET Cécile.

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de **VERQUIERES** : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la commune de **BARBENTANE** : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de **ROGNONAS** : ALIZARD Dominique (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

Mme la Présidente expose que depuis 2014, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles porte le programme européen LEADER.

Il permet à des porteurs de projet publics ou privés d'être accompagnés techniquement et financièrement, du montage du dossier au bilan du projet réalisé.

LEADER vise à faire émerger des projets collectifs, innovants, durables et impactants sur les thématiques suivantes :

- dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation,
- renforcer l'offre touristique territoriale durable,
- soutenir la mobilité et consolider les services aux particuliers,
- soutenir la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable,
- produire localement de l'énergie et des matériaux biosourcés en valorisant les ressources naturelles, les déchets et les sous-produits du territoire,
- soutenir le développement du marché de la rénovation énergétique et l'usage des matériaux biosourcés dans les bâtiments.

Pour mettre en œuvre le programme, suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, le comité de programmation doit être renouvelé.

Le comité de programmation est composé de deux collègues, l'un privé et l'autre public pour lequel chaque intercommunalité occupe un siège à renouveler. Il porte la responsabilité du programme, veille au respect des critères de sélection des projets, décide de l'attribution des crédits et de toutes modifications relatives au programme. Le comité de programmation constitue l'instance de gouvernance du programme LEADER et est souverain dans ses décisions.

Dans ce cadre, il convient que le conseil communautaire désigne le représentant titulaire et le représentant suppléant de la communauté d'agglomération au comité de programmation LEADER.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne M. Georges JULIEN représentant titulaire, et M. Marcel MARTEL représentant suppléant de la communauté d'agglomération Terre de Provence au comité de programmation LEADER.

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 19 novembre 2020,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

